



MOCLI60527

Installation : _____

AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS – DOSSIER USAGER DÉCÉDÉ

Dossier : _____
Nom, Prénom : _____
Date de naissance : _____ ☐ F ☐ M
aaaa-mm-jj
NAM : _____ Exp. _____
aaaa-mm
Nom, Prénom de la mère : _____

Date de décès de l'utilisateur : _____
aaaa-mm-jj

IMPORTANT : COMPLÉTEZ LES INFORMATIONS D'IDENTIFICATION DE L'USAGER DÉCÉDÉ EN HAUT À DROITE DU FORMULAIRE.

Le dossier médical demeure confidentiel malgré le décès de l'utilisateur. La *Loi sur les renseignements de santé et services sociaux* (LRSSS) prévoit un droit d'accès restrictif sous des conditions précises, détaillées à la section IV, articles 27 à 31.

Je soussigné(e), _____
(Nom et adresse du requérant)

En ma qualité de :

☐ **Héritier, successible, légataire particulier ou liquidateur succession**

Expliquez précisément le droit à faire valoir / le motif et à quel titre vous demandez accès. *Utilisez l'espace au verso.*
S'il y a lieu, annexe une preuve de la démarche que vous entamez (procédure judiciaire ou contestation du testament).

Documents à fournir selon le titre pour lequel vous effectuez une demande :

- Certificat de décès si usager décédé dans un autre établissement;
- Document prouvant titre du requérant : testament de l'utilisateur, police d'assurances-vie, etc.;
 - Si testament olographe ou fait devant deux témoins : preuve de l'homologation du testament;
 - Si aucun testament : Acte de notoriété attestant la qualité d'héritier;
- Certificat de recherche testamentaire de la « Chambre des notaires » et du « Barreau du Québec ».

☐ **Conjoint, ascendant ou descendant pour obtention de la cause de décès**

Documents à fournir selon le cas :

- Certificat de décès si usager décédé dans un autre établissement;
- Preuve de filiation¹ avec l'utilisateur : certificat de naissance;
- Certificat de mariage, acte d'union civile ou preuve de conjoint de fait (ex. : déclaration de revenus).

☐ **Personne liée par le sang**

Maladie génétique ou héréditaire recherchée : _____

Documents à fournir selon le cas :

- Certificat de décès si usager décédé dans un autre établissement;
- Preuve de filiation¹ avec l'utilisateur : certificat de naissance.

¹ Lien de parenté unissant l'enfant à son père, à sa mère

